

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2025_A_220

OBJET : Fermeture parc du château

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,
Et notamment l'article L 2212-2 portant sur le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

Vu le placement du département de la Haute-Loire par Météo-France en vigilance jaune vent,

ARRÊTONS :

Article 1 :

Il est décidé la fermeture au public du parc du château ce jour à partir de 13h et ce jusqu'à vendredi 24 octobre 2025 à 12h. Seul l'accès à l'office de tourisme sera ouvert à partir du portail situé côté rue des Marronniers.

Article 2 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 :

La police municipale et la brigade de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 23/10/2025

Pour le Maire et par délégation,



LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES


Yoann BOYER